



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de
Membres.
Afférents
Conseil : 13
En Exercice :
19
Qui ont pris part à
la délibération :
15

L'An deux mille dix-neuf, le 18 JUILLET à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, ANGUITA Nathalie, PUYDEBOIS Yves, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DECRETTE Hugues, M. DUPOUY Julien, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme PRIZZON Eliane, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian, M. SPINAZZE Joël.

ABSENTS : M. LIAIGRE Thierry, M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim, M. MOIREZ-CHARRON Alain.

EXCUSES : Mme BRATINA Maya (pouvoir à M. FOREST Laurent)
M. MAURY Henri (pouvoir à Mme FEYT Roselyne),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Convocation :
11/07/2019.

Date Affichage :
11/07/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Approbation à l'unanimité du PV en date du 23/05/2019

OBJET : Avis préalable à l'enquête de déclaration d'utilité publique-ZAC du Rivel.

Monsieur le maire fait un rappel sur le projet de la ZAC du Rivel. Cette opération vise à créer une ZAC d'une superficie d'environ 110 hectares sur les communes de Baziège et Montgiscard afin d'accueillir essentiellement des entreprises à vocation industrielle, de service, d'artisanat, de conception et de recherches.

La Communauté d'Agglomération du Sicoval, compétente en matière de développement économique, est maître d'ouvrage du projet de Zone d'Aménagement Concertée du Rivel. Ce projet est à vocation économique.

Elle se situe à proximité du nouvel échangeur autoroutier de Montgiscard et est desservie par le barreau de liaison RD 813 et RD 16. A travers la certification ISO 14001 du métier d'aménageur de zones d'activités économiques, cette ZAC a pour objectif d'être à terme une zone d'activité à Energie Positive exemplaire et innovante, avec la volonté de mettre en place des unités de production EnR, et devra s'articuler autour des thématiques d'économie circulaire et économie verte.

Pour mener à bien son projet, le Sicoval doit maîtriser le foncier situé dans le périmètre de la ZAC en acquérant les parcelles concernées.

Les négociations sont engagées avec les propriétaires exploitants, et menées en partenariat avec la Safer.

Les négociations sont privilégiées, mais afin de mener au mieux et à terme ces opérations d'acquisition, il a été décidé d'initier une procédure de DUP (déclaration d'utilité publique).

Le conseil municipal doit émettre un avis sur l'étude d'impact du projet de la ZAC du Rivel et le dossier d'enquête publique unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'avis préalable à l'enquête de déclaration d'utilité publique-ZAC du Rivel.

Délibération Rendue Exécutoire
Transmise à la Préfecture le :
Publiée ou Notifiée le :
Document Certifié Conforme.
M. le Maire

Le Maire,
L. FOREST

